

Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2021 ¹⁾

salarié(e):

nom _____ prénom _____

numéro _____ rue _____

code postal _____ localité _____

ligne				
1	période du _____ au _____			classe d'impôt et taux (suivant fiche) _____
2	A) rémunérations brutes ²⁾	Nature ³⁾		H) désignation de l'employeur
3				nom _____
4				adresse _____
5	prime participative			
6	revenus d'impatrié (Art. 115, 13b L.I.R.)			n° dossier _____
7	sous-total:			
8	B) déductions			
9	1. cotisations sociales ⁴⁾			nom _____
10	cotisations sociales non déductibles			adresse _____
11	cotisations sociales non déductibles sur prime participative			
12	cotisations sociales non déductibles sur revenus d'impatrié			
13	cotisations sociales déductibles (lignes 9 - (10+11+12)):			téléphone _____
14	2. déductions ⁵⁾			
15		FD		
16		FO		J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé ⁶⁾
17		FFO		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
18		DS		du _____ au _____
19		FDS		du _____ au _____
20		CE		du _____ au _____
21		AC		
21		LRCP		K) LRCP ⁷⁾ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
22	C) exemptions			
23	1. salaires payés pour les heures supplémentaires			L) nombre de jours imposables au Luxembourg _____
24	suppléments de salaires			nombre de jours non imposables au Luxembourg _____
25	suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés			montant net exonéré _____
26	prime participative exemptée			
27	revenus d'impatrié exemptés			
28	2. autres exemptions (à spécifier)			
29	_____			certifié exact,
30	_____			
31	_____			_____, le _____
32	D) rémunérations servant de base à la retenue			
33	E) impôt retenu			
34	F) crédit d'impôt pour salariés bonifié	CIS		signature de l'employeur
35	G) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM		

- 1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte des salariés par les employeurs à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique
- 2) Indiquer toutes rémunérations en espèces ou en nature, y compris les indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la Caisse Nationale de Santé, les gratifications et autres rémunérations non périodiques, l'avantage fiscal de l'économie et de la bonification d'intérêts, l'avantage fiscal de la mise à la disposition d'une voiture de service, etc.
- 3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: S = salaire, C = cotisation de sécurité sociale complémentaire, R = rappels d'années antérieures, P = pension.
- 4) Part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.
- 5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour frais de déplacement (FD), frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS), charges extraordinaires (CE), abattement conjoint (AC) ou régime complémentaire de pension (LRCP).
- 6) Cocher, si oui ou non, il y a eu, au courant de l'année, une ou plusieurs interruptions de travail pour maladie. Cette rubrique ne s'applique pas aux employeurs qui ont liquidé eux-mêmes les indemnités pécuniaires de maladie, pour autant que ces indemnités sont comprises sub. A).
- 7) Cocher la case correspondant à la mention utile.